

**IOTC-2018-CoC15-FL11[F]**

**RÉPUBLIQUE DU KENYA**

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'IRRIGATION  
SERVICE DES PÊCHES DU KENYA**

Télégrammes: "KINGFISH", Nairobi  
Téléphone: Nairobi +254 (0) 20 2716103  
Email: [dgkefs@gmail.com](mailto:dgkefs@gmail.com)

MAJI HOUSE  
P. O. BOX 48511  
CODE 00100  
NAIROBI

Référence **MOALF/SDF/KFS/01**

le 28 mars 2018

M. le Secrétaire exécutif  
Commission des Thons de l'Océan Indien  
PO BOX 1011  
VICTORIA  
SEYCHELLES

**OBJET: RÉPONSE DU KENYA AUX QUESTIONS D'APPLICATION EN SUSPENS SOULEVÉES  
DANS LA LETTRE DE COMMENTAIRES**

Le Kenya accuse réception de la lettre de commentaires réf. 6630, en date du 26 mai 2017, qui décrivait des questions spécifiques concernant le Kenya, soulevées à la réunion du Comité d'Application tenue à Yogyakarta, en Indonésie. Je souhaiterais répondre aux deux questions spécifiques comme suit :

Sur le manque général d'application des mesures de la CTOI, le Kenya a amélioré la collecte et la diffusion des prises artisanales qui étaient précédemment enregistrées sous forme agrégée. Le Kenya a également collecté et déclaré les fréquences de tailles pour la première fois en 2016. Avec le fractionnement des données, le Kenya sera en mesure de déclarer, à l'avenir, les données de prise et d'effort au niveau des espèces. Ceci sera réalisé avec l'aide du personnel chargé des données de la CTOI. Par ailleurs, le Kenya a mis en place un SSN et surveille actuellement les opérations des navires à l'aide de ce système.

En ce qui concerne la déclaration, le Kenya a soumis un certain nombre de rapports bien que tous ne soient pas obligatoires. Compte tenu des difficultés liées aux exigences en matière de déclaration, le Kenya a invité le personnel chargé de l'application de la CTOI à se rendre dans notre pays et à former le personnel aux exigences et délais de déclaration. La déclaration devrait s'améliorer étant donné que nos fonctionnaires sont mieux informés sur les exigences en matière de déclaration.

**SUSAN IMENDE (HSC)**  
**Directrice générale de l'Agriculture**  
**SERVICE DES PÊCHES DU KENYA**